

Le modèle « Logement d’abord » : accès immédiat à un logement permanent

Nick Falvo

En Amérique du Nord, la norme traditionnelle pour le logement des adultes sans abri est le modèle « traitement d’abord » ou le « continuum de soins ». Cela comporte essentiellement une audition longue et ardue par laquelle un fournisseur ou une équipe de fournisseurs de services aux sans-abri juge de la « réceptivité au logement » de la personne sans abri. L’évaluation se poursuit alors que la personne passe d’un refuge d’urgence à un logement de transition à un logement permanent avec peu de soutien, voire aucun. Pour atteindre ce but, la personne doit habituellement se passer de drogues et d’alcool et, dans certains cas, prendre un médicament psychotrope prescrit par un médecin. Toute violation d’une des conditions peut entraîner un retard dans la transition ou l’expulsion pure et simple.¹

Pour plusieurs personnes sans abri, les conditions du modèle « traitement d’abord » sont onéreuses et chimériques. Il n’est pas sûr non plus qu’elles constituent un bon test de la réceptivité au logement.

Suite aux critiques de cette démarche est apparu un nouveau modèle, « logement d’abord », en vertu duquel on offre à la personne sans abri l’accès immédiat à un logement permanent. Contrairement au modèle « traitement d’abord », cette démarche ne comporte aucun personnel sur place 24 heures par jour,² bien que les participants reçoivent des visites périodiques dans leur nouveau foyer.

Sam Tsemberis, psychologue clinicien, a lancé le modèle « logement d’abord » lorsqu’il a fondé l’agence sans but lucratif de New York « Pathways to Housing » [Les chemins vers le logement] en 1992.³ Au départ, tous

les participants à ce programme sont sans abri et ont fait l’objet d’un diagnostic psychiatrique. La plupart ont des problèmes de drogues ou d’alcool, ou les deux.⁴ Le programme ne refuse

La recherche sur la démarche « logement d’abord » révèle des résultats essentiellement positifs—comparés aux participants au programme « traitement d’abord », les participants au programme « logement d’abord » demeurent plus longtemps dans un logement, passent moins de journées à l’hôpital et ne sont pas plus susceptibles d’avoir recours aux drogues ou à l’alcool.

aucun client ayant un passé de violence ou d’incarcération, ou les deux.⁵

Il ne compte que deux exigences : d’abord, le participant doit accepter de participer à un programme de gestion budgétaire avec le personnel, en vertu duquel 30 pour cent de son revenu est consacré au logement.⁶ Ensuite,

le participant doit accepter au moins deux visites par mois du personnel à son appartement.

Les clients ont un accès permanent⁷ à une équipe multidisciplinaire de traitement communautaire actif (TCA) dirigée par un psychiatre et qui comporte un travailleur social, un formateur professionnel, un travailleur en toxicomanie, une infirmière praticienne et un travailleur en logement. L’abstinence n’est ni une exigence ni même une attente du programme. *Pathways* appuie une perspective de réduction des méfaits et offre ses propres groupes de soutien à la réduction des méfaits. Il offre du counseling en matière de toxicomanie et aide les clients qui le désirent à s’inscrire à un programme de traitement en résidence. À leur retour de traitement, un appartement est garanti aux clients qui choisissent cette option.⁸

La recherche sur la démarche « logement d’abord » révèle des résultats essentiellement positifs. Il s’avère, par exemple, qu’entre 85 et 90 pour cent des participants au programme *Pathways* vivent toujours dans leur logement après un suivi de cinq ans.⁹ De plus, comparés aux participants au programme « traitement d’abord », les participants au programme « logement d’abord » demeurent plus longtemps dans un logement, passent moins de journées à l’hôpital¹⁰ et ne sont pas plus susceptibles d’avoir recours aux drogues ou à l’alcool.¹¹ Enfin, il coûte moins de soutenir le client du modèle « logement d’abord », surtout parce que l’hospitalisation pour raisons psychiatriques se trouve réduite.¹²

La démarche « traitement d’abord » demeure le modèle de prestation de services dominant aux États-Unis,¹³

mais depuis 1996, les programmes « logement d'abord » comptent plus de 100 000 participants.¹⁴ Cette démarche est de plus en plus populaire auprès des décideurs, des politiciens, des hommes d'affaires et des médias. En fait, il est quasi impossible de trouver où que ce soit une critique raisonnée du modèle « logement d'abord ».

Programme S2H de Toronto

Ce n'est que depuis quelques années que les divers paliers de gouvernement du Canada se concertent pour faire passer les « rough sleepers » (c.-à-d. les personnes qui vivent à l'extérieur des refuges) directement dans un logement permanent. Une des principales raisons de cet état de fait était bureaucratique : les agences communautaires préféraient travailler avec les fournisseurs de logement sans but lucratif, surtout parce que ces derniers exigent un loyer adapté au revenu de leurs locataires. Il y a toujours une longue liste d'attente pour les logements subventionnés par le gouvernement. Forger un lien avec un *rough sleeper* est déjà difficile; remplir une demande, puis retrouver la personne sans abri des mois ou des années plus tard, lorsque sa demande est enfin passée en tête de liste, est presque impossible.

Cela a commencé à changer en février 2005 avec le lancement du programme *Streets to Homes* (S2H) [De la rue à un logement] de Toronto. Quatre facteurs ont motivé et facilité le développement du programme S2H. Premièrement, en 2003-2004, le conseil municipal de la Ville de Toronto a tenu une série de débats sur l'itinérance. On s'inquiétait des fortes sommes consacrées à l'itinérance alors que le nombre de personnes sans abri ne cessait d'augmenter. Deuxièmement, près de 100 personnes dormaient la nuit dans le Nathan Phillips Square (emplacement de l'Hôtel de ville de Toronto). Troisièmement, à compter de 2002, la Ville de Toronto entreprenait un relogement très réussi des résidents de *Tent City*, environ 100 squatteurs qui ont reçu un accès immédiat au marché privé du logement, un gros supplément au loyer et le soutien du personnel. En 2004, enfin, au moins 30 personnes ont

été sur le point d'être expulsées de sous le pont de la rue Bathurst alors qu'on démolissait un édifice à proximité. La couverture médiatique a été importante à l'époque, et plusieurs squatteurs interrogés déclaraient qu'on ne leur avait offert aucun logement de remplacement quand on les a forcés de déménager.

C'est dans ce contexte qu'un nouveau programme s'est fait jour pour « mettre fin à l'itinérance » en aidant les sans-abri à passer directement dans un logement permanent. Le mandat

Une fois logés, la majorité des clients du S2H rapportent une amélioration de leur santé, de la quantité et de la qualité de leurs aliments, de leur niveau de stress, de leur sommeil, de leur sécurité personnelle et de leur santé mentale.

officiel du programme est de « servir les sans-abri qui vivent à l'extérieur, ce qui inclut les personnes vivant dans les parcs, les ravins, sous les ponts, sur les trottoirs, dans les entrées, les ruelles, les cages d'escalier, les squats et dans les véhicules ».¹⁵ Au moment de son lancement en 2005, le budget du programme S2H était de 2,447 millions de dollars. Depuis la modification au règlement sur la mendicité de mai 2008, le budget annuel du programme est maintenant de 11,306 millions de dollars. Il comprend les coûts du personnel de la ville et les subventions versées à 29 organismes communautaires qui font partie du programme *Streets to Homes*.

Le personnel du S2H travaille avec les clients qui passent la plupart

de leurs nuits à l'extérieur et qui ne reçoivent pas déjà les services d'un travailleur en logement. Conformément au modèle « logement d'abord », l'abstinence des drogues ou de l'alcool n'est pas une exigence, pas plus que le respect d'un régime de médication psychiatrique. Les participants n'ont pas à prouver leur « réceptivité au logement » et, si un propriétaire est insatisfait d'un locataire, le personnel du S2H aide ce locataire à trouver un autre logement ailleurs.

En plus de trouver un logement adéquat pour ses clients, le personnel du S2H travaille avec l'organisme gouvernemental qui fournit le soutien financier et offre un soutien de suivi pendant un an après le placement. Selon l'étude de suivi après-emménagement de la Ville de Toronto (2007),

Le soutien de suivi est offert pendant une période d'environ un an et la fréquence des visites diminue avec le temps grâce à la fixation de buts intensive. À la fin de l'année, on s'attend à ce que la personne soit capable de vivre de façon autonome sans soutien permanent ou soit transférée au service le plus adéquat de prise en charge permanente des cas. (p. 62)

Lorsque le programme S2H acquiert un nouvel appartement, son personnel l'évalue et en examine le système d'électricité, de chauffage et la sécurité. Un client peut emménager dans un appartement qui comporte de légers travaux à effectuer (où le personnel du S2H intervient auprès du propriétaire pour qu'il les achève le plus tôt possible). Toutefois, le client ne peut pas s'il existe des ordres de travail en suspens.

Les clients du S2H sont logés dans trois types de logements : des appartements privés (62 pour cent); des unités de logement sociales ne coûtant pas plus de 30 pour cent du revenu du locataire (20 pour cent)¹⁶; et des unités de remplacement ou de soutien gérées et entretenues par un organisme sans but lucratif (18 pour cent).¹⁷ Les unités de remplacement ou de soutien disposent habituellement « d'une forme de personnel de soutien sur place et [sont] souvent des appartements à loyer indexé sur le revenu ».¹⁸ Certains de ces

fournisseurs exigent un loyer calculé à 30 pour cent du revenu du locataire, alors que d'autres exigent l'équivalent de la portion refuge du chèque d'aide sociale du locataire (325 \$ dans le cas du programme « Ontario au travail » et 436 \$ dans le cas du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées).¹⁹

Soixante et un pour cent des clients interrogés pour l'étude sur l'après-emménagement vivaient dans un logement indépendant,²⁰ tandis que 39 pour cent vivaient dans un local partagé.²¹

Une fois le client logé, le personnel du S2H offre un suivi de soutien pendant une année. Ce soutien comporte du counseling informel, une aide pour les formulaires, l'ameublement, le branchement aux services publics, les transactions avec le propriétaire, l'épicerie, le transport, l'accès aux services de soins de santé et l'achat de vêtements.²²

Comparé à la plupart des programmes gérés par les agences communautaires, le S2H dessert un grand nombre de clients et dispose d'un budget important. Cela lui confère une influence qu'il exploite à son profit en obtenant des arrangements spéciaux avec les principaux intervenants. Par exemple :

- Le **Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées** (POSPH) (dirigé par le ministère des Services sociaux et communautaires) traite assez rapidement les demandes du S2H. Alors que l'approbation d'une demande par le POSPH exige de 6 à 12 mois, celle des clients du S2H n'exige que 48 heures. Cela permet aux clients du S2H d'augmenter leur revenu mensuel beaucoup plus rapidement que les autres.
- La **Toronto Community Housing Corporation** (TCHC) (dirigée par un organisme indépendant de la Ville de Toronto) a mis quelques centaines d'unités subventionnées à la disposition de certains clients du S2H.
- **Propriétaires privés** : Plusieurs grandes entreprises de gestion immobilière font des concessions spé-

ciales au programme S2H. En plus d'offrir certains appartements aux clients du S2H, elles réduisent souvent le loyer d'une somme modeste. (Le personnel du S2H fait un suivi pour s'assurer que les locataires acceptent un arrangement de paiement direct pour leur loyer.)

Au palier fédéral, le financement disponible provenant de l'Initiative de partenariats sur l'itinérance devrait être permanent. Toronto et les autres municipalités devraient pouvoir concevoir, mettre en œuvre et maintenir des programmes « logement d'abord » en sachant que ce financement sera disponible.

- **Fournisseurs de logement sans but lucratif** : Plusieurs fournisseurs de logement sans but lucratif²³ permettent aux clients du S2H d'éviter les listes d'attente, puis leur offrent un soutien de haut niveau une fois logés. En contrepartie, le programme S2H leur offre un financement (en plus du loyer que paie le locataire), de façon à assurer un soutien supplémentaire à l'immeuble.

Réussites du programme S2H

Le S2H a eu beaucoup de succès. À titre d'exemple, plus de 2 000 personnes ont été logées depuis février 2005, et 90 pour cent d'entre elles sont toujours logées.

Les résultats de l'étude après-emménagement révèlent également

qu'une fois logés, la majorité des clients du S2H rapportent une amélioration de leur santé, de la quantité et de la qualité de leurs aliments, de leur niveau de stress, de leur sommeil, de leur sécurité personnelle et de leur santé mentale. Environ la moitié des clients du S2H ont réduit leur consommation d'alcool, et les trois quarts ont réduit leur recours aux drogues.²⁴ En fait, 17 pour cent des répondants disent avoir carrément renoncé à l'alcool²⁵ et le tiers, aux drogues.²⁶

Les clients du S2H, une fois logés, rapportent qu'ils font moins d'appels au 911 (urgence), qu'ils sont arrêtés moins souvent, qu'ils passent moins de temps en prison²⁷ et qu'ils se présentent moins souvent à l'urgence des hôpitaux.²⁸ Une fois logées par le S2H, le nombre de personnes qui rapportent des revenus de la mendicité se réduit de 57 pour cent.²⁹ Ces personnes rapportent également un recours plus fréquent à un médecin de famille, à un optométriste et à des spécialistes.³⁰

Les administrateurs municipaux déclarent que le nombre total de sans-abri à Toronto a diminué depuis le lancement du programme S2H, et soulignent qu'ils ont pu fermer plusieurs refuges pendant la dernière année. Parmi les 2 000 personnes et plus logées par le S2H, environ 60 pour cent de plus sont inscrites au POSPH qu'avant son lancement.³¹

Lacunes du programme S2H

Contrairement au programme *Pathways* de New York, le S2H n'exige pas que ses participants consacrent un maximum de 30 pour cent de leur revenu au loyer.³² En fait, les participants au S2H consacrent en moyenne 41 pour cent de leur revenu au loyer. En réalité, bien que certains clients qui reçoivent une prestation de l'ACSM disposent de 600 \$ par mois une fois leur loyer payé, d'autres ne disposent que de 100 \$ par mois. Soixante-quatre pour cent des clients du S2H étant inscrits à Ontario au travail (l'aide sociale de base), il n'est peut-être pas étonnant qu'un nombre presque égal (68 pour cent) disent qu'une fois le loyer payé, ils ne disposent pas d'assez d'argent pour vivre.³³



Projet de logement abordable pour les familles de la Toronto Community Housing, au 501, rue Adelaïde Est, dont les travaux seront terminés au début de 2009; intègre des technologies environnementales de pointe.

Le problème de capacité de payer que connaissent les clients du S2H comporte de graves répercussions sur leur bien-être général. À titre d'exemple, peu de participants au S2H disposent d'un téléphone, surtout à cause du problème de la capacité de payer.³⁴ Cela explique, au moins en partie, pourquoi moins de la moitié des répondants à l'étude après-emménagement disent avoir amélioré leurs relations sociales. En fait, 26 pour cent disent que leurs relations sociales ont « empiré ».³⁵

La recherche après-emménagement par le S2H ne fait pas le suivi de la mesure dans laquelle les besoins alimentaires des participants sont satisfaits. Mais environ les deux tiers déclarent qu'ils « manquent régulièrement d'argent pour acheter de la nourriture ».³⁶ Et nous ne sommes pas surpris que les clients du S2H disent que, de tous les services auxquels ils

ont fait appel après avoir été logés, la banque alimentaire est la plus souvent utilisée.³⁷ La pénurie de vivres était plus souvent citée par les personnes inscrites au programme « Ontario au travail » (aide sociale de base) que les personnes inscrites au Programme ontarien du soutien aux personnes handicapées.

Plus troublant encore, la recherche empirique révèle un lien direct entre le revenu du foyer et ses achats d'aliments de tous les groupes, particulièrement des fruits, des légumes et du lait. Ce lien est particulièrement puissant lorsque le revenu annuel du ménage est inférieur à 15 000 \$.³⁸ La recherche empirique révèle même un lien inverse entre le pourcentage du revenu des ménages consacré au loyer et la suffisance des dépenses en aliments. Encore une fois, ce lien est particulièrement évident parmi les ménages au revenu faible.³⁹

Une autre conclusion inquiétante de la recherche après-emménagement : quand on leur demande s'ils ont le choix du type de logement que le programme leur offre, 29 pour cent répondent carrément « non ». De même quand on leur demande s'ils ont le choix de l'emplacement de leur logement, 30 pour cent disent « non ».⁴⁰

L'étude après-emménagement révèle également des problèmes particuliers pour les clients qui occupent des logements partagés, qui représentent 39 pour cent de tous les clients du S2H.⁴¹ Selon l'étude de suivi après-emménagement de la Ville de Toronto (2007),

Ceux qui occupent un logement partagé sont moins susceptibles de se sentir en sécurité, sont beaucoup plus susceptibles de déménager⁴² et ont besoin de plus de soutien de suivi pour se réinstaller. Les personnes qui partagent un logement rapportent souvent des problèmes avec leurs colocataires, ce qui rend difficile leur maintien en logement. (p. 2)

La recherche après-emménagement révèle également que les participants autochtones au S2H s'en tirent beaucoup moins bien à plusieurs égards.⁴³

L'étude après-emménagement révèle que le S2H est efficace pour la plupart des participants. Il y a toutefois place à l'amélioration. À titre d'exemple, 18 pour cent des clients rapportent une baisse de la quantité des aliments qu'ils mangent; 15 pour cent, une baisse de la qualité des aliments qu'ils mangent; 16 pour cent, une hausse de leur niveau de stress; 13 pour cent, que leur sommeil « a empiré »; 12 pour cent, que leur santé mentale « a empiré »; et 10 pour cent, une hausse de leur consommation d'alcool.⁴⁴

Il faut enfin souligner que le programme S2H a été très habile. En effet, une des raisons de son succès est que le taux d'occupation des logements est demeuré relativement élevé à Toronto depuis la création du programme.

Portée pour les autres municipalités canadiennes

La Ville de Toronto a élaboré un modèle « logement d'abord » pour aider de façon efficace les sans-abri à

déménager dans des logements permanents. Bien que ce modèle soit adopté par d'autres municipalités canadiennes et devrait l'être dans de nombreuses autres, certains changements clés devraient venir renforcer l'approche S2H à l'égard du modèle « logement d'abord ».

Au palier fédéral, le financement disponible provenant de l'Initiative de partenariats sur l'itinérance devrait être permanent. Toronto et les autres municipalités devraient pouvoir concevoir, mettre en œuvre et maintenir des programmes « logement d'abord » en sachant

que ce financement sera disponible.

De plus, les gouvernements provinciaux sont responsables de combler le manque à gagner des locataires à faible revenu pour payer le loyer mensuel exigé par le marché privé du logement. Ainsi, les gouvernements provinciaux devraient offrir aux municipalités un financement suffisant pour fournir un supplément au loyer transférable à chaque participant d'un programme « logement d'abord ». Une fois logés, ces locataires ne devraient pas consacrer plus de 30 pour cent de leur revenu au loyer. Avec un supplément au loyer

transférable, les locataires auront un meilleur accès à des aliments nutritifs et un meilleur choix de logement, et n'auront pas besoin de partager leur logement.

Nick Falvo est aspirant au doctorat de la School of Public Policy and Administration de l'Université Carleton. Il est travailleur communautaire de première ligne depuis dix ans, tout récemment travailleur d'approche en santé mentale au Street Health de Toronto. Vous pouvez communiquer avec lui à : nfalvo@connect.carleton.ca.

¹ Ronni Michelle Greenwood, Nicole J. Schaefer-McDaniel, Gary Winkel et Sam J. Tsemberis, « Decreasing Psychiatric Symptoms by Increasing Choice in Services for Adults with Histories of Homelessness », *American Journal of Community Psychology* Vol. 36 Nos 3/4 décembre 2005 pp. 223-238; Sam Tsemberis et Ronda F. Eisenberg, « Pathways to Housing: Supported Housing for Street-Dwelling Homeless Individuals With Psychiatric Disabilities », *Psychiatric Services* Vol. 51 No 4 avril 2000 pp. 487-493.

² Deborah K. Padgett, Leyla Gulcur et Sam Tsemberis, « Housing First Services for People Who Are Homeless With Co-Occurring Serious Mental Illness and Substance Abuse », *Research on Social Work Practice* Vol. 16 No. 1 janvier 2006: 75.

³ Deborah K. Padgett, « There's No Place Like (a) Home: Ontological Security Among Persons with Serious Mental Illness in the United States », *Social Science & Medicine* Vol. 64 No 9 mai 2007: 1928.

⁴ Christina McCarroll, « Pathways to Housing the Homeless », *Christian Science Monitor* Vol. 94, Issue 110, mai 2002.

⁵ Padgett, Gulcur et Tsemberis, janvier 2006, 77.

⁶ Greenwood, Schaefer-McDaniel, Winkel et Tsemberis, décembre 2005, 225.

⁷ *Ibid*; Padgett, Gulcur et Tsemberis, janvier 2006, 77.

⁸ *Ibid*.

⁹ Tsemberis et Eisenberg, pp. 487-493.

¹⁰ Gulcur, Leyla, Ana Stefancic, Marybeth Shinn, Sam Tsemberis et Sean N. Fischer, « Housing, Hospitalization, and Cost Outcomes for Homeless Individuals with Psy-

chiatric Disabilities Participating in Continuum of Care and Housing First Programmes », *Journal of Community & Applied Social Psychology* Vol. 13, n° 2, 2003: 181.

¹¹ Padgett, Gulcur et Tsemberis, janvier 2006, 74.

¹² Gulcur, Stefancic, Shinn, Tsemberis et Fischer, 2003: 182.

¹³ Padgett, Gulcur et Tsemberis, janvier 2006, 81.

¹⁴ Christina McCarroll, « Pathways to Housing the Homeless », *Christian Science Monitor* Vol. 94, Issue 110, 1^{er} mai 2002.

¹⁵ Ville de Toronto, *What Housing First Means for People: Results of Streets to Homes 2007 Post-Occupancy Research* (Toronto: Ville de Toronto, Shelter & Housing Administration, juillet 2007: 61.

¹⁶ *Ibid*, 48.

¹⁷ *Ibid*, 76.

¹⁸ *Ibid*, 13.

¹⁹ *Ibid*, 48.

²⁰ Ceci comprend une personne vivant en studio (30%), une personne vivant dans un habitation à une chambre (24%) et un couple ou bien une famille vivant dans une habitation à deux chambres (8%) [City of Toronto, juillet 2007, p. 82].

²¹ Selon le rapport définitif de l'étude sur l'après-emménagement : « Les locaux partagés hébergent des personnes qui partagent un appartement du marché privé de 2 ou 3 chambres à coucher avec des colocataires sans lien de parenté (8 %), des personnes qui partagent un logement de remplacement ou de soutien (habituellement des chambres individuelles avec aires communes, comme la cuisine et la salle de bains) (26 %) ou des personnes qui vivent dans une maison de chambres (5 %) [Ville de

Toronto, juillet 2007, p. 14]. Au commencement du programme, tous les participants au S2H avaient un colocataire (surtout à cause du manque de financement du programme).

²² Ville de Toronto, juillet 2007, p. 84.

²³ Notamment Mainstay Housing, Ecuhome Corporation, Homes First Society et Fred Victor Centre.

²⁴ Ville de Toronto, juillet 2007, p. 86-88.

²⁵ *Ibid*, 44.

²⁶ *Ibid*, 88.

²⁷ *Ibid*, 89-91.

²⁸ *Ibid*, 50.

²⁹ *Ibid*, 49.

³⁰ *Ibid*, 50.

³¹ *Ibid*, 46.

³² Le programme de New York n'est pas le seul programme « logement d'abord » comportant une condition rigoureuse sur l'abordabilité. Le programme Logement d'abord de Calgary comporte une condition semblable : les participants ne consacrent pas plus de 30 pour cent de leur revenu au loyer. De même, le programme Logement d'abord d'Ottawa (dirigé par l'ACSM-Ottawa) précise qu'aucun participant ne peut consacrer plus que la portion refuge de son chèque mensuel de soutien du revenu.

³³ Ville de Toronto, juillet 2007, p. 46-48.

³⁴ Il n'est pas surprenant que ceux qui reçoivent des prestations de l'ACSM soient beaucoup plus susceptibles d'avoir le téléphone que ceux qui reçoivent des prestations d'Ontario au travail (Iain De Jong, entrevue personnelle, 30 mai 2008).

³⁵ Ville de Toronto, juillet 2007, p. 88.

³⁶ *Ibid*, 47.

³⁷ *Ibid*, 90.

³⁸ L. Ricciuto, V. Tarasuk et A. Yatchew, « Socio-demographic Influences on Food Purchasing Among Canadian Households », *European Journal of Clinical Nutrition* Vol. 60, janvier 2006, 778-790.

³⁹ Sharon K. Kirkpatrick et Valerie Tarasuk, « Adequacy of Food Spending is Related to Housing Expenditures among Lower-income Canadian Households », *Public Health Nutrition*, juin 2007, 1-10.

⁴⁰ Ville de Toronto, juillet 2007, p. 81.

⁴¹ Comme nous l'avons mentionné plus haut, 39 pour cent « partagent une forme ou une autre de logement », ce qui inclut un des scénarios suivants : « des personnes qui partagent un appartement du marché privé de 2 ou 3 chambres à coucher avec des colocataires sans lien de parenté (8 %), des personnes qui partagent un logement de remplacement ou de soutien (habituellement des chambres individuelles avec aires communes, comme la cuisine et la salle de bains) (26 %) ou des personnes qui vivent dans une maison de chambres (5 %). » [Ville de Toronto, juillet 2007, p. 14]

⁴² Les résultats de l'étude après-emménagement révèlent que « 46 pour cent de ceux qui partageaient d'abord un logement avaient déménagé au moins une fois, par rapport aux 17 pour cent de ceux dans un logement indépendant. Parmi ceux qui ont déménagé alors qu'ils partageaient un logement, 38 pour cent déclarent qu'ils avaient des difficultés avec leurs colocataires. » (Ville de Toronto, juillet 2007, p. 34).

⁴³ Ville de Toronto, juillet 2007, p. 43.

⁴⁴ *Ibid*, 88.